

Evaluation intermédiaire des comptes 2008

Les comptes 2008 devraient boucler avec un déficit

La chancellerie d'Etat communique :

La deuxième évaluation intermédiaire des comptes 2008 de l'Etat, réalisée en septembre 2008, confirme les chiffres de la première estimation effectuée en juin dernier. Le déficit est estimé à 29,2 millions de francs (29,1 millions pour la première évaluation) alors que le budget prévoyait un déficit de 33,1 millions de francs. L'amélioration significative des recettes fiscales est compensée par une dégradation des prévisions dans les domaines des amortissements et des subventions accordées. Même si ce résultat est encore provisoire, il incite le Conseil d'Etat à rester vigilant pour contenir le déficit des comptes 2008 dans la limite de 2% des revenus déterminants fixée par le frein à l'endettement. En particulier, les crédits supplémentaires autorisés par le Conseil d'Etat devront être intégralement compensés afin de ne pas dégrader les comptes de l'Etat.

Augmentation des subventions accordées et des amortissements

Les charges de fonctionnement de l'administration sont bien maîtrisées par rapport aux prévisions budgétaires, tant s'agissant des dépenses de personnel (-2 millions), des biens, services et marchandises (-2,3 millions), que des intérêts passifs (-2,5 millions).

Les charges totales devraient néanmoins être plus élevées que celles prévues au budget (+32 millions), en grande partie en raison de la hausse des dépenses de santé, de prévoyance sociale et de l'université. L'amortissement des pertes réalisées sur les amendes facturées devrait péjorer également le résultat.

La hausse des subventions accordées (+21,4 millions) s'explique principalement par des dépenses plus élevées dans les domaines de l'aide matérielle (+4,5 millions) et du contentieux de l'assurance-maladie (+4,7 millions) ainsi que par l'adaptation, comme déjà annoncé, du montant de l'enveloppe dévolue à HNe (+8,6 millions). Par ailleurs, le transfert de l'IMT à l'EPFL et au CSEM implique des charges supplémentaires extraordinaires (+9 millions, soit 4,8 millions d'amortissements anticipés et 4,2 millions pour les prestations de libre passage des collaborateurs transférés).

Hausse des recettes fiscales

Les revenus escomptés sont supérieurs à ceux du budget (+35,9 millions), notamment en raison de l'augmentation des recettes des différents impôts (+42,4 millions).

Les prévisions du Service des contributions reposent sur des données disponibles au 1^{er} octobre 2008. Les principaux écarts concernent l'impôt des personnes physiques (+22 millions) et des personnes morales (+10 millions). Le solde se répartit entre les autres catégories d'impôts (lods et successions).

Des baisses de recettes sont constatées en raison de la diminution des contributions fédérales versées au service des ponts et chaussées, suite à la création du CNERN (-5 millions), dans le domaine de l'asile (-3,9 millions) et au titre de l'assurance-chômage puisque les dépenses sont plus faibles que budgétisées.

Dépenses nettes d'investissements inférieures à celles prévues par le budget

Les dépenses nettes d'investissements, qui devraient être effectuées en 2008, devraient être inférieures aux montants alloués par le Grand Conseil. Elles devraient s'élever à 57,6 millions de francs contre 62,5 millions de francs selon la première évaluation de juin 2008. Le budget prévoit des dépenses pour un montant de 63,9 millions de francs.

Insuffisance de financement

L'insuffisance de financement devrait s'élever à 24,6 millions, soit 13,3 millions de moins que le montant du budget 2008. Cette amélioration influera positivement sur l'évolution de la dette.

Le Conseil d'Etat constate que les comptes 2008 devraient être conformes au budget 2008, mais qu'ils devraient boucler avec un résultat bien moins favorable que celui des exercices 2006 et 2007. La 2^{ème} évaluation du résultat probable des comptes, effectuée en septembre 2008, confirme les tendances de la 1^{ère} évaluation de juin 2008. Il faut toutefois rester prudent quant à la portée des chiffres en termes absolus.

En effet, les estimations vont encore fluctuer d'ici la fin de l'année. Il faut rester attentif à l'évolution de la situation économique. La récession annoncée devrait avoir principalement des effets sur les rentrées fiscales et sur les dépenses de prévoyance sociale des années, voire des mois à venir.

Le résultat projeté des comptes 2008 est proche de la limite du frein à l'endettement. Ce résultat incite à la prudence et à prendre des mesures pour contenir le déficit des comptes 2008 dans la limite de 2% des revenus déterminants. Il s'agit principalement de veiller à ce que les crédits supplémentaires autorisés par le Conseil d'Etat soient intégralement compensés afin de ne pas dégrader les comptes de l'Etat.

Depuis que l'Etat procède à une évaluation intermédiaire du résultat des comptes (1997), le résultat final a régulièrement été meilleur que le résultat intermédiaire. Mais pour la première fois depuis qu'une deuxième évaluation est effectuée, les projections de septembre sont légèrement moins favorables que celles de juin.

Pour de plus amples renseignements :

Jean Studer, conseiller d'Etat, chef du Département de la justice, de la sécurité et des finances, tél. 032 889 64 00.

Neuchâtel, le 30 octobre 2008